

Jeunes médecins spécialistes et établissements de soins

Doc	a030009
Date de publication	03/04/1982
Origine	NR
	Associations et contrats entre médecins
Thèmes	Hôpitaux

Le GBS a exposé au Conseil national le genre de difficultés que certains jeunes médecins spécialistes rencontrent pour entrer dans un établissement de soins. Dans certains cas, des exigences particulières et personnelles émises par des confrères en place vont à l'encontre d'une première décision favorable du Conseil médical qui est alors remise en question.

Le GBS donne en exemple au Conseil national des faits précis.

Réponse du Conseil national arrêtée lors de sa séance du 3 avril 1982:

Suite à votre lettre du 12 novembre 1981, nous avons l'honneur de vous faire savoir que le Conseil national est d'avis que votre lettre s'inspire clairement de situations concrètes.

Les Conseils provinciaux sont compétents en matière de différends opposant des médecins aux conseils médicaux de certains établissements. Il est, par conséquent, indiqué que les médecins rencontrant des difficultés face au conseil médical d'un établissement, s'adressent à ce propos au conseil provincial compétent.

Le Conseil national examinera en son ensemble le problème que vous soulevez.